2019
2029

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LE PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2019-2029

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes établit la feuille de route de la politique forestière dans la région pour les dix années à venir, de 2019 à 2029. Il s'inscrit dans le cadre du programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui a été approuvé par décret le 8 février 2017.
Ce programme est le fruit d'une large concertation, qui aura duré plus de deux ans. L'État et le Conseil régional, les acteurs de la filière de l'amont à l'aval, et plus largement l'ensemble des membres de la commission régionale de la forêt et du bois, tous nous avons contribué à élaborer une vision commune de la forêt régionale, de ses enjeux, de sa protection et de sa valorisation.
Le 11 septembre 2019, le PRFB a été validé à l'unanimité par les membres de la commission régionale de la forêt et du bois, chargée de son élaboration.
Ce programme a été approuvé par arrêté ministériel le 28 novembre 2019.

LA FORÊT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plus du tiers du territoire régional	2,5 millions d'ha 60 % feuillus 40 % résineux	Privée à 80 % 670 000 propriétaires
La plus morcelée de France (2,8 ha en superficie moyenne par propriétaire)	1ère région en volume de bois sur pied : 521 millions de m^3	Production nette : 13,7 millions de m^3 Récolte annuelle : 5,2 millions de m^3
Production de sciages: 1,86 million de m^3	Hiérarchie des usages 1 - Bois-d'oeuvre 2 - Bois d'industrie 3 - Bois énergie	63 000 personnes 20 000 entreprises Valeur ajoutée : 2 milliards d'euros

DÉCLARATION COMMUNE DES MEMBRES DE LA COMMISSION RÉGIONALE FORÊT-BOIS D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SUR LE PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (PRFB) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

adoptée à la CRFB du 11 septembre 2019

La forêt est avant tout un vaste écosystème qui recouvre plus du tiers du territoire régional. Dans le contexte des changements climatiques, elle constitue un puits de carbone essentiel, qui abrite une biodiversité originale. La forêt régule et améliore la qualité de l'eau, rend les paysages attractifs, et accueille un public toujours plus nombreux. La forêt produit du bois, un éco-matériau. Le code forestier en garantit la gestion durable. La production de bois est à l'origine d'une filière essentielle pour l'économie régionale, qui participe au développement des territoires : 63 000 personnes y travaillent au sein de 20 000 entreprises, pour une valeur ajoutée de 2 milliards d'euros.

Nous avons souhaité inscrire quatre priorités régionales dans le PRFB.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA FORÊT ET D'UNE RESSOURCE EN BOIS DE QUALITÉ, ADAPTÉE AUX BESOINS
Une gestion durable de l'ensemble des forêts est la condition indispensable pour la préservation et la valorisation des forêts régionales. La gestion forestière doit s'inscrire dans une vision de long terme qui tient compte des changements climatiques, des conditions environnementales, et des besoins en bois, tout en garantissant la pérennité forestière. Chaque propriétaire forestier, public ou privé, est encouragé à s'investir dans la gestion de son patrimoine, avec l'appui apporté par les établissements publics de l'État : ONF, CRPF, chambres d'agriculture.

PRENDRE EN COMPTE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS
La forêt est considérée comme un patrimoine à entretenir et à préserver. Les choix de gestion doivent concilier au mieux, en fonction des situations, les attentes multiples de la société à l'égard de la forêt : préservation d'un écosystème fonctionnel et du paysage dans la durée, protection contre les risques, accueil du public, et production de bois.

FAVORISER LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN BOIS
Dans la région, le stock de bois sur pied s'accroît régulièrement du fait d'un prélèvement inférieur à la production. Les disponibilités supplémentaires pour du bois d'œuvre, du bois industrie et du bois énergie sont importantes. Accroître la récolte est possible, tout en restant dans le cadre d'une gestion durable. L'objectif fixé par le PRFB est une augmentation de la récolte régionale de 25 % en 10 ans. Cette augmentation passe par un accroissement de la demande en bois local, par un effort accru d'aménagement de dessertes dans les zones les moins accessibles, et par l'organisation de chantiers collectifs là où le morcellement parcellaire est le plus prononcé.

VALORISER AU MIEUX LA RESSOURCE LOCALE
Un nouvel effort sera fait pour développer les multiples usages du bois, éco-matériau noble. Le principal levier pour développer et pour améliorer la compétitivité de la filière forêt-bois est d'assurer localement la valorisation du bois. La promotion de l'usage du bois local et la modernisation de l'outil industriel de transformation du bois sont les deux conditions du succès en la matière.

Sur la base de ces priorités, le PRFB contient 48 actions opérationnelles qui seront mises en œuvre et suivies sur la durée du programme. Il intègre la révision des documents cadres de la gestion forestière que sont les directives régionales d'aménagement, le schéma régional d'aménagement, et le schéma régional de gestion sylvicole. Il s'articule logiquement avec le schéma régional biomasse pour le bois énergie, et avec le contrat régional de la filière bois pour les enjeux plus spécifiques aux entreprises de l'aval de la filière.

Les quatre priorités régionales sont indissociables et complémentaires. Le programme régional de la forêt et du bois constitue un cadre collectif qui permet au cours des dix prochaines années l'échange et la communication sur la gestion forestière, et qui offre la possibilité d'une meilleure connaissance et appropriation de la forêt et de la filière bois par les habitants de la région.

Nous en portons la responsabilité collective.♦

Un comité de suivi du PRFB a été défini, constitué de la DRAAF, de la DREAL, de la Région, du CRPF, de l'ONF, de l'URACOFOR, de l'interprofession FIBOIS ;
il se réunira au moins une fois par an pour établir le bilan général de la mise en œuvre du PRFB qui sera présenté en CRFB.

Le comité paritaire sylvo-cynégétique
est le lieu d'échanges privilégié sur cette thématique et produira un bilan annuel des dégâts de gibier, conformément à la loi.

Situation actuelle et progression de la récolte : +25 % hors menus bois, +1,4 Mm3

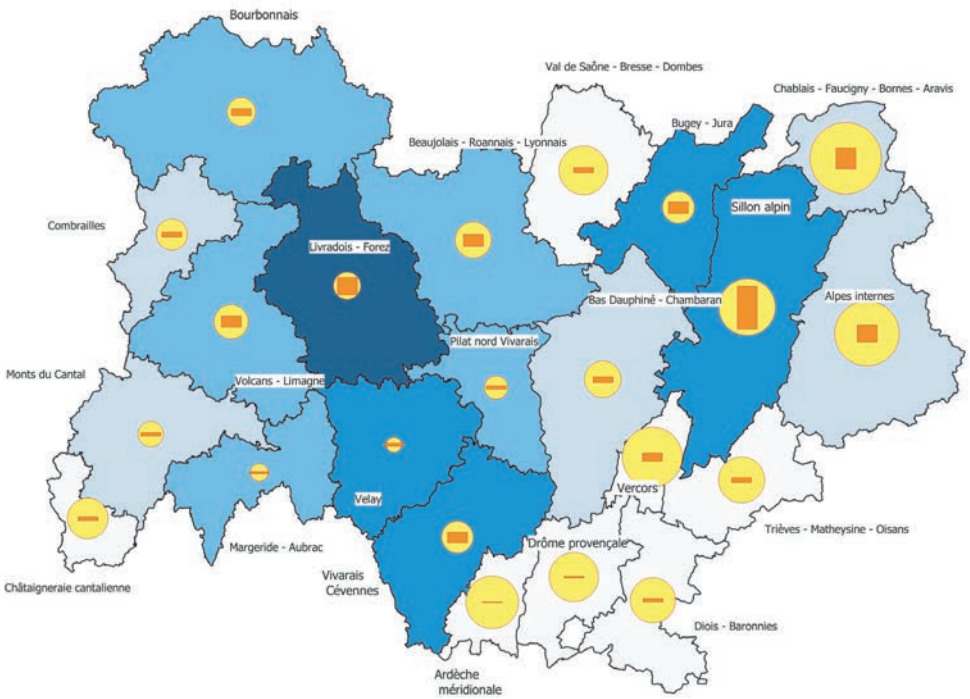

Le taux de boisement

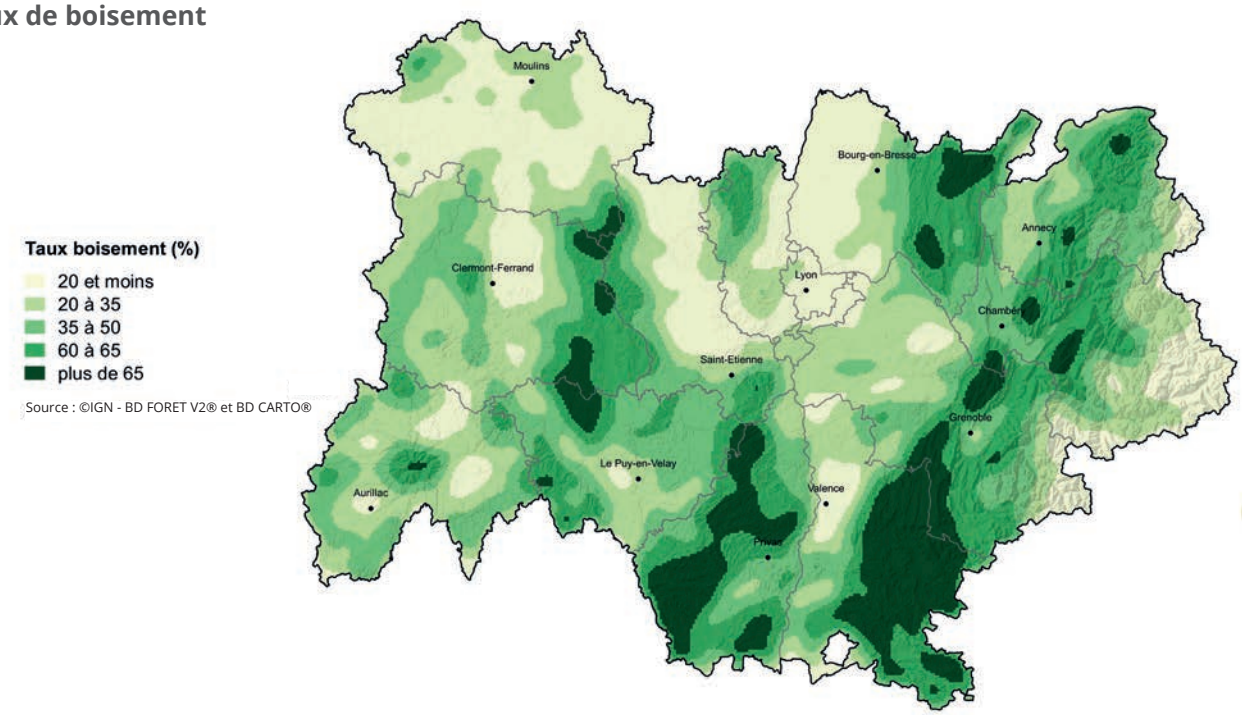

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
16B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr ☎ 04 73 42 14 14
Photos de couverture : Faustine Chilliet/Draaf Auvergne Rhône-Alpes
Photos intérieures : Photothèque DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr
Maquette : Carole Guillain/Mission com/Draaf Auvergne-Rhône-Alpes
Impression : SEVEN
Décembre 2019

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes